



NOTE DE PRÉSENTATION BRÈVE ET SYNTHÉTIQUE DU

COMPTE FINANCIER UNIQUE 2023

L'article 107 de la loi NOTRe est venu compléter les dispositions de l'article L. 2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales en précisant :

« Une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux. ».

Cette note présente donc les principales informations et évolutions du compte financier unique du budget principal de la commune.

Le compte financier unique 2023 retrace l'ensemble des mandats et des titres de recettes de la Commune.

La présente note répond à cette obligation. Elle sera disponible sur le site Internet de la commune,

La commune de Clussais la Pommeraie n'a plus qu'un budget.

La commune de Clussais La Pommeraie est un village de 596 habitants ayant une superficie de 3 130 hectares et 49 kilomètres de routes. Elle fait partie de la Communauté de communes du « Mellois et Poitou », qui regroupe 62 communes pour 49 000 habitants.

À la clôture de l'exercice 2023, le compte financier unique du budget principal fait apparaître un résultat global de 660 846,50 € se décomposant comme suit :

Investissement : - 174 475,61 €
Fonctionnement : 835 322,11 €

SECTION DE FONCTIONNEMENT

La section de fonctionnement permet à notre collectivité d'assurer le quotidien. Elle regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.

RECETTES

Les recettes de fonctionnement 2023 se sont élevées à 570 780,35 €.

CHAPITRE	CFU 2023
013 - Atténuation de charges	2 031,43 €
70 - Produits des services	7 755,53 €
73 - Impôts et taxes	258 224,34 €
74 - Dotations et participations	174 840,75 €
75 - Autres produits de gestion courante	63 472,86 €
77 - Produits exceptionnels	1 455,44 €
Total	507 780,35 €

Chapitre 013 : Il comprend les remboursements de rémunérations et charges arrêts maladie et accidents de travail.

Chapitre 70 : Les principales ressources de ce chapitre sont constituées par les paiements effectués par les familles pour les concessions dans les cimetières, l'occupation du domaine public, la redevance des ordures ménagères pour les locataires.

Chapitre 73 : Il concerne de nombreuses recettes mais la plus importante reste celle de la fiscalité locale (144 331 €). Les autres recettes de ce chapitre sont la taxe additionnelle aux droits de mutation (29 750,34 €), le reversement de l'IFER de la CCMP sur les éoliennes (19 116 €), le fonds de péréquation des ressources communales et intercommunales (8 763 €).

Chapitre 74 : Il concerne les dotations de l'État dont la dotation globale de fonctionnement (DGF) ainsi que les compensations de l'État au titre des diverses exonérations sur les impôts locaux.

Le chapitre 75 concerne l'encaissement des locations.

Le chapitre 77 comprend l'enregistrement des cessions d'immobilisations (la vente de terrains) ainsi que des produits exceptionnels.

DÉPENSES

Les dépenses de fonctionnement se sont élevées à 342 730,95 €.

CHAPITRE	CFU 2023
011 — Charges à caractère général	163 637,92 €
012 — Charges de personnel	118 522,41 €
014 — Atténuations de produits	12 641,00 €
65 — Autres charges de gestion courante	40 282,03 €
66 — Charges financières	4 545,56 €
67 — Charges exceptionnelles	1 399,44 €
042 — Opérations d'ordre	1 702,59 €
Total	342 730,95 €

Chapitre 011 : Il s'agit des dépenses à caractère général pour le fonctionnement des structures et des services : eau, électricité, téléphone, chauffage, carburant, fournitures administratives, frais d'affranchissement, les fournitures et travaux d'entretien des bâtiments, les impôts et taxes payées par la commune, les primes d'assurance, etc.

Chapitre 012 : Ce chapitre regroupe toutes les dépenses de personnel.

Chapitre 014 : Il s'agit de l'attribution de compensation.

Chapitre 65 : Ce chapitre retrace le versement des indemnités et cotisations des élus, les subventions de fonctionnement aux associations ; et autres contributions obligatoires.

Chapitre 66 : Ce chapitre comprend pour l'essentiel le remboursement des intérêts de la dette.

Chapitre 67 : Ce chapitre comprend les charges exceptionnelles comme les annulations de titres sur exercices antérieurs.

Le résultat de l'exercice de la section de fonctionnement est de **165 049,40 €**.

SECTION D'INVESTISSEMENT**RECETTES**

Les recettes d'investissement se sont élevées à 75 830,06 €

CHAPITRE	CFU 2023
10—Dotations fonds divers	25 396,96 €
1068—Excédent de fonctionnement capitalisé	0,00 €
13 — Subventions d'investissement	38 837,35 €
21 – Écritures d'ordres	1 399,44 €
040 — Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 702,59 €
041 — Opérations patrimoniales	8 493,72 €
Total	75 830,06 €
01 Solde d'exécution reporté	88 889,17 €

Les principales recettes d'investissement ont été constituées par :

- ✓ Le FCTVA N - 2 pour 25 396,96 €
- ✓ Les subventions reçues pour 38 837,35 €

DÉPENSES

Les dépenses de la section d'investissement se sont élevées à 339 194,84 €.

CHAPITRE	CFU 2023
16 — Emprunts	46 546,53 €
19 – Différences sur réalisation	162,44 €
20 — Immobilisations incorporelles	5 184,00 €
21 — Immobilisations corporelles	274 528,65 €
23 — Immobilisations en cours	4 279,50 €
040 — Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,00 €
041 — Opérations patrimoniales	8 493,72 €
Total	339 194,84 €

Les principaux investissements réalisés en 2023 sont les suivants :

- Frais d'études pour la couverture du terrain de tennis : 5 184,00 €
- Couverture du terrain de tennis : 173 032,17 €
- Restauration de trois registres anciens : 4 279,50 €
- Installation d'une nouvelle fosse septique au stade de football : 10 989,12 €
- Installation sanitaire (douches) aux vestiaires de football : 4 684,80 €
- Réfection de l'allée de l'église : 5 231,64 €
- Réfection de l'éclairage du stade : 30 780,60 €
- Remplacement de l'éclairage public : 24 243,52 €
- Achat d'extincteurs pour les bâtiments publics : 769,86 €
- Terrassement et achat d'une outre pour la sécurité incendie : 10 812,00€
- Achat de 6 bancs extérieurs : 1 831,68 €
- Achat d'un but de football amovible : 1 960,00 €
- Changement des volets d'un logement locatif : 1 174,22 €

Remplacement d'une porte de service de la salle des fêtes : 3 284,38 €

Le résultat de l'exercice de la section d'investissement est de – 263 364,78 €.

Clussais la Pommeraie, le 26 mars 2024

Le Maire, Étienne FOUCHÉ

